



Ligue Francophone de Football en Salle



A.B.F.S. - Reconnue par le C.O.B. - a.s.b.l.

Secrétariat Provincial :

DESSIMEON PATRICE

Rue des 4 D'Gins, 35

6540 Lobbes

Tél : 071/591.018

Fax : 071/592.650

secretariat.provincial@footsalle-hainaut.be

P.V. de la réunion du comité exécutif provincial du Hainaut du 06/04/2010

Présents : M. Duca G. Président, Mme Durieux E., MM. Thibaut J-P., Spitaels J-C.,
Wallemme C., Porteman, F.

Représentant de la CPA : M. Mayard L.

Secrétaire provincial : M. Dessiméon P.

1. Approbation des PV

Les PV ci-dessous sont approuvés

PV du CEP du 25/03/2010

PV de la CPA du 08/12/2010, 20/01/2010, 09/02/2010, et du 16/03/2010

PV de la CSP du 02/12/2009, et du 16/02/2010

PV de la CAP du 02/03/2010

2. Règlement provincial

Le futur règlement provincial est peaufiné, avalisé, placé sur le site et sera présenté lors de la prochaine AG des clubs.

3. Réunion TELE MB

MM Duca et Spitaels se sont présentés lors de la réunion organisée par Télé MB ; les clubs de football en salle de la région de Mons étaient largement représentés.

Les responsables de la télé communautaire ont présentés une formule intéressante pour le développement des émissions sportives relatives au foot en salle avec par exemple 24 reportages ou diffusions de matches de 20 minutes moyennant une contribution des participants à concurrence d'une somme forfaitaire à répartir sur les adhérents au projet.

M. Spitaels se charge de demander à l'ABFS s'ils peuvent contribuer financièrement avec la province.

Le secrétaire reprendra contact avec Télé MB ; dossier à suivre donc. Outre les contacts avec Télé MB, le secrétaire prendra des contacts avec TELESAMBRE et ACTV ainsi qu'avec le groupe Sud presse.

4. Démission

Le CEP acte la démission de M. DENAMUR de la CAP et démissionne MM. DEBUYSCHERE et GUSTIN de la même CAP.

5. Violence (verbale) dans les salles

Au vu des derniers dossiers connus, de la violence verbale grandissante dans nos salles, et plus particulièrement dans les rencontres de jeunes, le CEP met les clubs en garde et rappelle avec insistance aux délégués de clubs les tâches dont ils ont la responsabilité (« assurer l'ordre dans leur salle et assurer la protection de l'arbitre »).

A partir de ce jour il sera demandé à l'arbitre d'exiger du délégué de faire régner l'ordre aussi bien en zone neutre pour les joueurs ou officiels que dans les gradins pour le public et parents en l'avertissant que tout débordement qu'il soit verbal ou physique serait sanctionné de l'arrêt de la rencontre avec l'amende maximale prévue par le RO soit 125.00€.

Le CEP demande à la CSP d'être plus sévère encore concernant l'attitude des clubs en présence des jeunes.

6. Sélection espoirs

La province du Hainaut souhaite avoir un championnat espoirs plus développé et serait d'avis qu'une journée se déroule dans chaque province ; la proposition sera relayée au CL.

7. Prochaine réunion

Le 25/05/2010 à 19h00 à Lobbes.

Pour le CEP,
Patrice DESSIMEON
Secrétaire provincial

